

Paris salue la mise en place par l'Etat de l'encadrement des loyers dès cet été

Anne Hidalgo salue la signature de l'arrêté préfectoral permettant la mise en œuvre du dispositif d'encadrement des loyers à Paris. La Ville de Paris accompagnera la nouvelle réglementation à travers une campagne d'information à destination des Parisiens.

A Paris, 60% des habitants sont locataires, sur un marché tendu dont les loyers ont augmenté de 50 % au cours de la dernière décennie.

Anne Hidalgo a fait de l'accès des Parisiens au logement la priorité de sa mandature. Cela passe par des objectifs ambitieux de création de logements, notamment sociaux, par la mise en place de dispositifs innovants, tels que Multiloc', mais également par un soutien à l'Etat dans la mise en place de mesures comme l'encadrement des loyers.

Jean-François Carenco, Préfet d'Ile-de-France, vient de signer l'arrêté préfectoral de mise en œuvre de cet encadrement, qui entrera en vigueur le 1er août 2015. Il permettra de fixer, de façon annuelle, un loyer de référence, un loyer de référence majoré et un loyer de référence minoré, selon les catégories de logements et les secteurs géographiques de la Ville.

La carte interactive de Paris est d'ores et déjà consultable sur le site de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement. Elle constituera un outil objectif pour mesurer un loyer soupçonné d'être trop élevé et, le cas échéant, de se tourner vers la commission départementale de conciliation pour contester et obtenir une révision du loyer à la baisse : <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

« Je me réjouis de cette décision, que les Parisiens attendaient. La fixation de loyers intermédiaires permettra de limiter les abus et de déployer notre dispositif Multiloc', qui vise à remettre sur le marché de la location des logements durablement vacants, au profit de ménages modestes, à un prix 20% en dessous du loyer médian », souligne Anne Hidalgo.

« La Ville de Paris mènera une campagne d'information dans les Mairies d'arrondissements sur ces évolutions réglementaires afin que les Parisiens connaissent leurs droits », ajoute Ian Brossat, adjoint à la Maire en charge du logement.